



HDIM 2019 – Session de travail 16 Roms et Sinti

Réponse de la France

Puisque la France a été mentionnée par le représentant de La voix des Roms, je souhaite apporter quelques éléments en réponse.

Je rappellerai tout d'abord que la situation des personnes « Roms » recouvre en France deux réalités bien distinctes : d'une part les « gens du voyage », citoyens français; d'autre part, des populations migrantes intra-européennes « roms ». Je souhaite également rappeler que la Constitution française proscrie toute approche ethnique dans la définition et la conduite des politiques publiques.

L'instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles a relancé l'action de l'Etat en affirmant les principes d'humanité et de respect des lois de la République qui doivent la conduire. Elle a été signée par 8 ministres (Intérieur, Justice, Europe et Affaires étrangères, Cohésion des territoires, Solidarités et Santé, Travail, Education nationale, Egalité entre les femmes et les hommes). Cela démontre clairement l'ambition qui lui est assignée d'impulser une action globale, qui porte en même temps sur l'accès aux droits (hébergement, logement, soins, école, emploi), mais aussi sur la protection de l'enfance, les droits des femmes, la lutte contre la délinquance et contre la traite des êtres humains, le respect de l'ordre public et de la régularité du séjour. Son élaboration a été le fruit d'un travail partenarial de concertation qui a rassemblé des représentants de collectivités territoriales, des services déconcentrés de l'Etat, d'associations, des opérateurs, des chercheurs et des acteurs de terrain.

Enfin, cette instruction s'appuie sur une évaluation des expériences conduites depuis plusieurs années sur le terrain en France. Elle a permis de repérer des actions efficaces, comme à Strasbourg ou Toulouse.